



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 504-2025 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2025 a été adopté le 4 février 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 10 février 2025.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 10 février 2025 entre 13 h et 16 h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 février 2025.

  
Signature